

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

12

ADMINISTRATION GENERALE : Représentations et désignations de la Ville dans les établissements scolaires.

M. GALZI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'article L.421-2 du code de l'éducation fixe à un, le nombre de représentants de la Ville devant siéger au sein des Conseils d'Administration des Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

Puis, conformément à l'article D.411-1 du code de l'éducation, dans toute école publique, le conseil d'école est composé entre autre du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il convient donc de désigner des représentants de la Ville au sein du collèges publics, des lycées publics, des établissements privés et des écoles publiques.

Il est proposé, en application de l'avant-dernier alinéa de l'article L.2121-21, de décider de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de la ville appelés à siéger dans les organismes suivants:

1) Conseils d'administration des collèges publics:

Collège Jean Brunet

1 membre titulaire : Marc GONZALEZ

1 membre suppléant : Valérie WAGNER

Collège Joseph Vernet

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Simone VIDAL

Collège Frédéric Mistral

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Annabelle VEGA

Collège Anselme Mathieu

1 membre titulaire : Nezha ALAMI-MOUMMED

1 membre suppléant : Emmanuelle SOKOLOWSKI

Collège Gérard Philipe

1 membre titulaire : Christian PALY

1 membre suppléant : Claude LE ROY

Collège Joseph VIALA

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Emmanuelle ROUX-PANIS

Collège Joseph Roumanille

1 membre titulaire : Xavier BOURGUE

1 membre suppléant : Jean-Luc QUEYLA

Collège Alphonse TAVAN

1 membre titulaire : Eric PEYTIE

1 membre suppléant : Michèle NESME

2) Conseils d'administration des lycées publics:

Lycée Frédéric Mistral

1 membre titulaire : Laurent ROCHUT

1 membre suppléant : Corinne MOULIN

Lycée Théodore Aubanel

1 membre titulaire : Laurent ROCHUT

1 membre suppléant : Michael MC MANUS-SCHOUCHANA

Lycée René Char

1 membre titulaire : Christian PALY

1 membre suppléant : Thierry MARTINES

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Lycée Philippe de Girard

1 membre titulaire : Nezha ALAMI-MOUMMED

1 membre suppléant : Amandine MARQUIS

Lycée Professionnel Robert Schuman

1 membre titulaire : Nezha ALAMI-MOUMMED

1 membre suppléant : Violeta LUKIC

Lycée Professionnel Maria Caseres

1 membre titulaire : Xavier BOURGUE

1 membre suppléant : Anaïs HAUSMANN

Lycée François Pétrarque :

Conformément à l'article R.811- du code rural et de la pêche maritime, la conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration.

1 membre titulaire : Simone VIDAL

1 membre suppléant : Eric PEYTIE

3) établissements privés

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des école privées sous contrat et l'article L.442-8 du code de l'éducation prévoient notamment que la représentation de la Ville est assurée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ecole privée Champfleury

1 membre titulaire : Nezha ALAMI-MOUMMED

1 membre suppléant : Laetitia DOSNE

Ecole privée Charles Péguy

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant :Thierry DOSNE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Ecole privée Saint Jean-Baptiste de la Salle

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Bertrand DESSAUD-DELAYE

L'ensemble scolaire Saint Jean-Paul II comprenant l'école Saint Charles le collège Saint Michel et le lycée Louis Pasteur

1 membre titulaire : Laurent ROCHUT

1 membre suppléant : Corinne CHATRIOT

Ecole privée Saint Joseph

1 membre titulaire : Laurent ROCHUT

1 membre suppléant : Philippe BRUEY

4) Conseils d'écoles des écoles publiques:

Amandier : Laetitia DOSNE

Arrousaire : Michel ADAM

Barthelasse : Samira HAMOUSSA

Bouquerie : Anaïs HAUSMANN

Camille Claudel : Michael MC MANUS-SCHOUCHANA

Clos du Noyer : Isabelle ALTAYRAC

Courtine : Violeta LUKIC

Croisière : Valérie WAGNER

Croisière maternelle : Valérie WAGNER

Farfantello : Michel ADAM

Farfantello maternelle : Michel ADAM

Grands Cyprés A : Nezha ALAMI-MOUMMED

Grands Cyprés B : Nezha ALAMI-MOUMMED

Grands Cyprés maternelle: Nezha ALAMI-MOUMMED

Jean-Henri Fabre A : Corinne MOULIN

Jean-Henri fabre B : Corinne MOULIN

Jean-Henri Fabre maternelle : Corinne MOULIN

Louis Gros : Florian BORBA DA COSTA

Louis Gros maternelle : Florian BORBA DA COSTA

Marcel Perrin : Thierry DOSNE

Massillargues : Isabelle ALTAYRAC

Massillargues maternelle : Isabelle ALTAYRAC

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Frédéric Mistral : Cyrine BLANC
Frédéric Mistral maternelle : Cyrine BLANC
Vertes Rives : Simone VIDAL
Neuf Peyres : Mattéo BOSO
Olivades : Michèle NESME
Olivades maternelle : Michèle NESME
Melly & Paul Puaux : Claude LE ROY
Ortolans : Djamila HERRY-BOURAS
Pierre de Coubertin : Emmanuelle SOKOLOWSKI
Persil maternelle : Xavier BOURGUE
Pouzaraque : Amandine MARQUIS
Roland Scheppler : Philippe BRUEY
Roland Scheppler maternelle : Philippe BRUEY
Rotondes : Christian PALY
Rotondes maternelle : Christian PALY
Simone Veil : Nicolas DONNADILLE
Simone Veil maternelle : Nicolas DONNADILLE
Sixte Isnard : Eric PEYTIE
Sixte Isnard maternelle : Eric PEYTIE
Saint Exupéry : Laurent ROCHUT
Saint Gabriel : Annabelle VEGA
Saint Jean : Corinne CHATRIOT
Saint Jean maternelle : Corinne CHATRIOT
Saint Roch : Bertrand DESSAUD-DELAYE
Saint Roch maternelle : Bertrand DESSAUD-DELAYE
Saint Ruf : Thierry MARTINES
Sainte Catherine : Jean-Luc QUEYLA
Sainte Catherine maternelle : Jean-Luc QUEYLA
Stuart Mill : Cyrine BLANC
Stuart Mill maternelle : Cyrine BLANC
Trillade : Emmanuelle ROUX-PANIS
Trillade maternelle : Emmanuelle ROUX-PANIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-21,L.2121-29,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.421-2, D411-1,

Vu le code rural et de la pêche et notamment l'article R.811-12.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le scrutin non secret n'ayant pas été accepté, il a été procédé à un scrutin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 53

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6

Nombre de bulletin blanc : 5

Nombre de bulletin nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 47

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Le bons sens pour Avignon" : 36

- **DESIGNE** les représentants suivants dans les établissements scolaires.

Conseils d'administration des collèges publics:

Collège Jean Brunet

1 membre titulaire : Marc GONZALEZ

1 membre suppléant : Valérie WAGNER

Collège Joseph Vernet

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Simone VIDAL

Collège Frédéric Mistral

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Annabelle VEGA

Collège Anselme Mathieu

1 membre titulaire : Nezha ALAMI-MOUMMED

1 membre suppléant : Emmanuelle SOKOLOWSKI

Collège Gérard Philipe

1 membre titulaire : Christian PALY

1 membre suppléant : Claude LE ROY

Collège Joseph VIALA

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Emmanuelle ROUX-PANIS

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Collège Joseph Roumanille

1 membre titulaire : Xavier BOURGUE

1 membre suppléant : Jean-Luc QUEYLA

Collège Alphonse TAVAN

1 membre titulaire : Eric PEYTIE

1 membre suppléant : Michèle NESME

Conseils d'administration des lycées publics:

Lycée Frédéric Mistral

1 membre titulaire : Laurent ROCHUT

1 membre suppléant : Corinne MOULIN

Lycée Théodore Aubanel

1 membre titulaire : Laurent ROCHUT

1 membre suppléant : Michael MC MANUS-SCHOUCHANA

Lycée René Char

1 membre titulaire : Christian PALY

1 membre suppléant : Thierry MARTINES

Lycée Philippe de Girard

1 membre titulaire : Nezha ALAMI-MOUMMED

1 membre suppléant : Amandine MARQUIS

Lycée Professionnel Robert Schuman

1 membre titulaire : Nezha ALAMI-MOUMMED

1 membre suppléant : Violeta LUKIC

Lycée Professionnel Maria Caseres

1 membre titulaire : Xavier BOURGUE

1 membre suppléant : Anaïs HAUSMANN

Lycée François Pétrarque :

Conformément à l'article R.811- du code rural et de la pêche maritime, la conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

1 membre titulaire : Simone VIDAL

1 membre suppléant : Eric PEYTIE

établissements privés

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat et l'article L.442-8 du code de l'éducation prévoient notamment que la représentation de la Ville est assurée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ecole privée Champfleury

1 membre titulaire : Nezha ALAMI-MOUMMED

1 membre suppléant : Laetitia DOSNE

Ecole privée Charles Péguy

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Thierry DOSNE

Ecole privée Saint Jean-Baptiste de la Salle

1 membre titulaire : Florian BORBA DA COSTA

1 membre suppléant : Bertrand DESSAUD-DELAYE

L'ensemble scolaire Saint Jean-Paul II comprenant l'école Saint Charles le collège Saint Michel et le lycée Louis Pasteur

1 membre titulaire : Laurent ROCHUT

1 membre suppléant : Corinne CHATRIOT

Ecole privée Saint Joseph

1 membre titulaire : Laurent ROCHUT

1 membre suppléant : Philippe BRUEY

Conseils d'écoles des écoles publiques:

Amandier : Laetitia DOSNE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Arrousaire : Michel ADAM
Barthelasse : Samira HAMOUSSA
Bouquerie : Anaïs HAUSMANN
Camille Claudel : Michael MC MANUS-SCHOUCHANA
Clos du Noyer : Isabelle ALTAYRAC
Courtine : Violeta LUKIC
Croisière : Valérie WAGNER
Croisière maternelle : Valérie WAGNER
Farfantello : Michel ADAM
Farfantello maternelle : Michel ADAM
Grands Cyprés A : Nezha ALAMI-MOUMMED
Grands Cyprés B : Nezha ALAMI-MOUMMED
Grands Cyprés maternelle: Nezha ALAMI-MOUMMED
Jean-Henri Fabre A : Corinne MOULIN
Jean-Henri fabre B : Corinne MOULIN
Jean-Henri Fabre maternelle : Corinne MOULIN
Louis Gros : Florian BORBA DA COSTA
Louis Gros maternelle : Florian BORBA DA COSTA
Marcel Perrin : Thierry DOSNE
Massillargues : Isabelle ALTAYRAC
Massillargues maternelle : Isabelle ALTAYRAC
Frédéric Mistral : Cyrine BLANC
Frédéric Mistral maternelle : Cyrine BLANC
Vertes Rives : Simone VIDAL
Neuf Peyres : Mattéo BOSO
Olivades : Michèle NESME
Olivades maternelle : Michèle NESME
Melly & Paul Puaux : Claude LE ROY
Ortolans : Djamila HERRY-BOURAS
Pierre de Coubertin : Emmanuelle SOKOLOWSKI
Persil maternelle : Xavier BOURGUE
Pouzaraque : Amandine MARQUIS
Roland Scheppler : Philippe BRUEY
Roland Scheppler maternelle : Philippe BRUEY
Rotondes : Christian PALY
Rotondes maternelle : Christian PALY
Simone Veil : Nicolas DONNADILLE
Simone Veil maternelle : Nicolas DONNADILLE
Sixte Isnard : Eric PEYTIE
Sixte Isnard maternelle : Eric PEYTIE
Saint Exupéry : Laurent ROCHUT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Saint Gabriel : Annabelle VEGA
Saint Jean : Corinne CHATRIOT
Saint Jean maternelle : Corinne CHATRIOT
Saint Roch : Bertrand DESSAUD-DELAYE
Saint Roch maternelle : Bertrand DESSAUD-DELAYE
Saint Ruf : Thierry MARTINES
Sainte Catherine : Jean-Luc QUEYLA
Sainte Catherine maternelle : Jean-Luc QUEYLA
Stuart Mill : Cyrine BLANC
Stuart Mill maternelle : Cyrine BLANC
Trillade : Emmanuelle ROUX-PANIS
Trillade maternelle : Emmanuelle ROUX-PANIS

DESIGNE

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Amandine MARQUIS

PARVENU A LA PREFECTURE LE 28/04/2026

ACTE PUBLIE LE 28/05/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :